

Procuration pour l'administration de mon argent Révocation de la procuration

T-5

TR
OU
VA
I
L
L
E
S

BRÈVE DESCRIPTION DE L'OUTIL :

Cette procuration est un outil visant à prévenir les abus financiers en limitant les pouvoirs du procureur délégué. On y trouve les informations sur la personne détentrice du compte ainsi que sur le procureur. Par cette procuration, la personne détentrice du compte limite les pouvoirs du procureur en indiquant, par exemple, un montant maximum par mois ou par transaction que ce dernier peut effectuer.

Bien qu'une procuration est en tout temps annulable, ce document stipule que cette procuration est valable pour une période de temps limitée, soit deux ans; ce qui permet de réaliser une évaluation de la satisfaction du détenteur du compte.

Ce document peut être accompagné de la révocation de la procuration.

Nom de l'outil	Procuration pour l'administration de mon argent — Révocation de la procuration
Type de document	Modèle de procuration
Type d'abus	Financier
Catégorie d'intervenants ciblés	Tous
Organisme de provenance	Table de concertation «abus auprès des aînés» de la Mauricie
Ville (région)	Mauricie
Personne contact (coordonnées de l'organisme)	Denise Proulx Table de concertation «abus auprès des aînés» de la Mauricie 347, rue Laviolette, local 304 Trois-Rivières (Québec) G9A 1V1 Téléphone : 819 697-3146 Télécopieur : 819 697-3780 Courriel : latabledeconcertation@bellnet.ca
Nombre de pages	2
Comment se procurer l'outil	Contacteur l'organisme



C